

# ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL -ESAT-



## 1 / Présentation générale

---

Situation géographique  
Mission générale  
Vie de l'établissement

## 2 / Le cadre de vie

---

L'accueil  
Votre vie professionnelle  
L'organisation du travail

## 3 / L'Accompagnement

---

Les filières métiers  
L'équipe pluridisciplinaire  
Le réseau ESATCO

## 4 / Vos représentants

---

Le délégué à la personne  
L'instance mixte QVT  
Le CVS

## BIENVENUE

Toute l'équipe de ESATCO Poitou - Unapei 86 vous souhaite la bienvenue.

Chaque professionnel est là pour faciliter votre installation et vous offrir au quotidien un accompagnement de qualité répondant à vos besoins et à votre parcours professionnel.

Les informations contenues dans ce livret vous permettront de mieux connaître l'organisation de l'établissement et les détails de la vie pratique.

Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous accompagner dans vos choix d'activités, assurer votre sécurité, respecter votre intimité, tels sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La Direction

### 1.1. Situation géographique

L'ESAT Unapei 86 possède 4 sites de production dans la Vienne.

Le site de Chantejeau est installé sur la commune de Saint-Benoit. Les travailleurs peuvent aisément y accéder en bus depuis leur lieu de résidence.

Le site de Lizant est situé en zone rurale dans le Sud Vienne à proximité de Civray.

Le site avicole de Lavausseau, situé dans la commune du même nom, se trouve à 30 minutes de Poitiers. Une navette permet aux travailleurs de s'y rendre chaque jour.

L'ESAT dispose aussi d'un pressing, situé au cœur de la ville de Civray.

- **Site de Chantejeau**

9 rue de Chantejeau, 86280 Saint-Benoit

- **Site de Lavausseau**

20 chemin de Chatcourteau, 86470 Boivre-La-Vallée

Le secrétariat est ouvert de 08h00 à 17h00 sauf le vendredi de 08h00 à 12h00.

**Téléphone : 05 49 55 80 50**

**Mail : esat.cv@unapei86.fr**

- **Site de Lizant**

17 Le Cabeau, 86400 Lizant

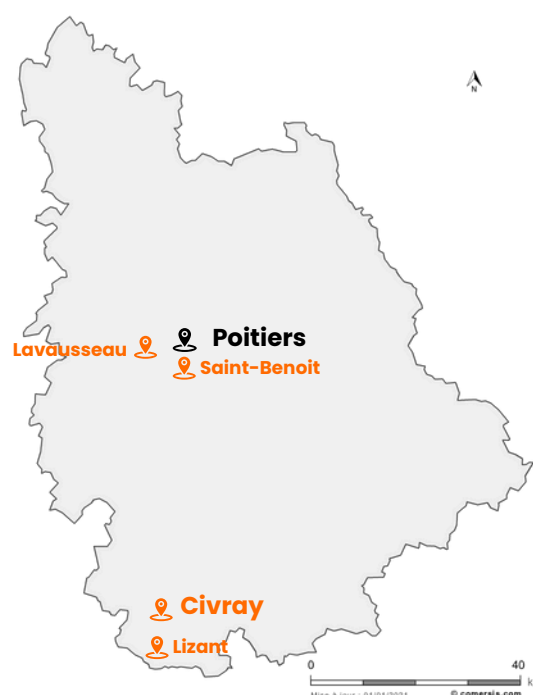
- **Site de Civray**

19 Place du Maréchal Leclerc, 86400 Civray

Le secrétariat est ouvert de 08h30 à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi (pas d'accueil le vendredi).

**Téléphone : 05 49 87 31 08**

**Mail : esatsv@unapei86.fr**



## 1.2. Mission générale

L'Établissement de Service et d'Accompagnement par le Travail (ESAT) est un établissement médico-social géré par l'Unapei 86, représenté par la Directrice ESAT (cf. organigramme annexe n° 1).

Les travailleurs y exercent une activité professionnelle adaptée organisée autour de huit filières métiers, réparties sur quatre sites de production.

L'ESAT vous accueille et vous accompagne en vous proposant : des activités à caractère professionnel, des actions de formation afin de développer vos compétences, votre polyvalence et votre autonomie, un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser votre épanouissement personnel et social.

L'ESAT Unapei 86 est agréé pour l'accueil de 204 ETP travailleurs.

## 1.3. Vie de l'établissement

L'ESAT de Chantejeau a ouvert ses portes en 1962, sous l'impulsion de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Poitiers pour une capacité de 66 places réparties en 7 ateliers. Il était le premier Centre d'Aide par le Travail (CAT) à caractère industriel créé dans le département de la Vienne.

Le CAT de l'APEI de Civray ouvre en septembre 1981 avec une capacité de 40 places concomitamment à l'ouverture de 20 places en Foyer d'hébergement sur la commune de Lizant. Cet effectif augmente ensuite régulièrement pour atteindre 60 places fin 2003.

Après la fusion des APEI de Poitiers et Civray en 2004, c'est en 2016 qu'un arrêté confirme le regroupement des deux sites de Chantejeau et Lizant avec un agrément unique.

L'histoire récente du Travail Adapté démontre son dynamisme et sa volonté de s'adapter aux évolutions de la société.





## 2.1. L'accueil

Vous devez avoir 18 ans et plus, avoir été orienté(e) par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et bénéficier d'une orientation ESAT.

Vous devez solliciter l'établissement pour une visite en contactant le secrétariat au 05.49.55.80.50.

Si vous désirez travailler à l'ESAT, adressez-nous un courrier indiquant vos souhaits de lieux de stage et d'atelier, accompagné de votre cursus professionnel ou scolaire.

Selon votre situation et votre projet professionnel, un ou plusieurs stages vous seront proposés.

La décision définitive de votre entrée dans l'établissement sera prononcée par la Directrice.



## 2.2. Votre vie professionnelle

### • La rémunération :

En tant que travailleur en situation de handicap accueilli à l'ESAT, vous avez droit à une « rémunération garantie » versée par l'établissement.

Si vous exercez votre activité professionnelle à l'ESAT à temps plein, le montant de cette rémunération garantie est compris entre 55 % et 110 % du SMIC ; pour une activité à temps partiel, quelle qu'en soit la durée, cela entraîne une réduction proportionnelle du montant de cette rémunération garantie.

### • La formation professionnelle :

Dans le cadre de votre accompagnement vous participerez aux actions d'apprentissage et de formation qui auront été préalablement et conjointement identifiées comme nécessaires au maintien et au développement de vos connaissances et de vos compétences professionnelles.

### • La Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience :

L'ESAT s'est engagé dans le dispositif «Différent et Compétent» Poitou Charentes.

Dans le cadre de votre accompagnement il est possible d'intégrer un parcours de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience.



### • Le Soutien extra-professionnel :

Vous pouvez être accompagné d'actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale qui se déroulent hors de votre temps de travail.

## 2.3. L'organisation quotidienne

En tant que travailleur d'ESAT vous travaillez environ 224 jours par an. Vous disposez de 25 jours de congés annuels (5 semaines) et de 3 jours de congés mobiles à l'initiative de la Directrice de l'ESAT, ces jours étant réservés aux besoins d'absence pour RDV.

Vos congés sont organisés en concertation et par roulement d'équipes afin d'assurer la continuité des services. Vos droits aux congés sont identiques à ceux du code du travail.

- **Les repas :**

Les repas sont fournis et servis au sein des sites de l'ESAT.

Les régimes spécifiques liés à la santé sont pris en compte sous réserve d'ordonnance médicale.

Vous pouvez prendre vos repas à l'extérieur de l'ESAT ou amener votre repas si vous le souhaitez, cela doit être stipulé dans un avenant à l'accompagnement par le travail dans le cadre de votre Projet Professionnel d'Accompagnement.

- **Les déplacements en lien avec votre activité professionnelle :**

Les transports sont assurés par l'ESAT pour les déplacements sur les différents chantiers de votre activité professionnelle. Vous pouvez aussi faire partie d'une équipe de mobilité et utiliser les véhicules de l'ESAT (sous réserve d'avoir un permis de conduire).

- **Les outils de travail :**

La tenue de travail, le matériel-outillage et les équipements de sécurité sont fournis et entretenus par l'établissement. Vous devez les porter obligatoirement.

Seuls les ateliers Sous-traitance et Espaces Verts ont des périodes de fermeture (été-hiver).

Cette organisation pourrait évoluer en fonction des besoins des clients.



### 3.1. Les filières métiers

Historiquement centré sur des travaux de sous-traitance en atelier (conditionnement ou assemblage), l'ESAT Unapei 86 a, au fil des années, fait évoluer son activité vers des prestations de services.

L'ESAT Unapei 86 propose aujourd'hui 8 filières métiers réparties sur ces 4 sites :

- Site de Chantejeau
- Site de Lavausseau
- Site de Lizant
- Pressing de Civray



#### Espaces verts



- Entretien des espaces verts
- Création et aménagement d'espaces paysagers
- Bois de chauffage

#### Métiers de bouche / Restauration



- Restauration collective
- Portage de repas à domicile



#### Aviculture



- Élevage en plein air
- Abattage
- Ventes

#### Métallerie



- Travail des métaux
- Réalisation d'équipements industriels





### 3.1. Les filières métiers



#### Nettoyage et Entretien des bâtiments

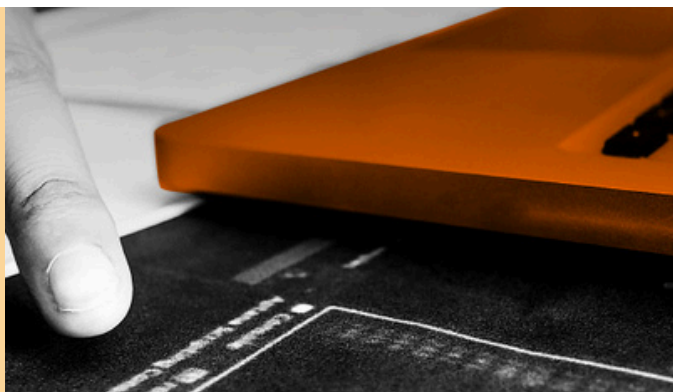


- Entretien des locaux
- Nettoyage des Bâtiments
- Déménagement

#### Métiers du Numérique et Communication



- Gestion électronique de documents
- Reprographie



#### Services, Prestations Industrielles et Logistique



- Conditionnement
- Sous-traitance industrielle
- Prestation en entreprise

#### Blanchisserie Industrielle Textile



- Blanchisserie
- Pressing



Un site internet spécialement dédié aux offres de services ESATCO Poitou référence l'ensemble des filières existantes.



<https://www.esatco86.fr/>

## 3.2. L'équipe pluridisciplinaire

### LE SERVICE PRODUCTION

- Les moniteurs dans les ateliers assurent l'encadrement technique des activités professionnelles.
- Les ouvriers de production produisent une prestation ou une production en collaboration avec une ou plusieurs personnes en situation de handicap.

### LE SERVICE SOUTIEN PROFESSIONNEL

- Des psychologues interviennent dans le cadre de soutien psychologique en lien avec le travail.
- Une infirmière est chargée de la prévention (hygiène, sécurité) et de l'accompagnement à la médecine du travail.
- Des Éducateurs Techniques Spécialisés, Coordinateurs et Coordonnateurs renforcent la dimension apprenante du travail et coordonnent les projets professionnels.
- Le chargé d'insertion aide et accompagne dans le développement des capacités de sociabilisation, d'autonomie et d'insertion professionnelle.
- Un technicien d'intervention sociale et familiale est chargé de l'application des droits (dossier MDPH, CVS, formations, retraite...).

### LE SERVICE ADMINISTRATIF

- Le service est chargé de l'accueil physique et téléphonique et des démarches administratives.
- Des secrétaires commerciale et comptable réalisent des opérations de gestion administrative, de suivi commercial et de comptabilité.

### LE SERVICE QUALITÉ

- Il veille à ce que la qualité des produits et les méthodes employées par les équipes soient conformes avec les procédures et normes légales en vigueur.

### LA DIRECTION

- La Direction assure la bonne marche globale de l'établissement et est garante des activités de production, des actions éducatives, sociales et pédagogiques ainsi que des aspects sociaux et de gestion.
- Les chefs d'ateliers sont en charge du pilotage des activités de production en lien avec les projets des personnes.

**Tout au long de votre parcours à l'ESAT Unapei 86, l'équipe pluridisciplinaire vous accompagne dans votre projet.**

## 3.3. Le réseau ESATCO

Impulsé à la fois par une volonté de rénovation de son action auprès des publics accueillis et par la nécessité de maintenir son attractivité commerciale face à des marchés de plus en plus volatils, l'ESAT Unapei 86 a décidé en 2020 de rejoindre la marque ESATCO Grand Ouest.

Ce changement au sein des ateliers ouvre de nouvelles perspectives en termes de diversification des activités et d'inclusion.





## 4.1. Le Projet Professionnel d'Accompagnement

**Le Projet Professionnel d'Accompagnement a pour vocation de permettre aux personnes d'être accompagnées dans le respect de leurs besoins et attentes tout en préservant leur autonomie.**

**Conformément à la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002, chaque établissement doit assurer aux personnes un accompagnement individualisé.**

**Le PPA décline les objectifs poursuivis par la personne et les modalités d'accompagnement.**

Un processus d'évaluation accompagne les étapes du Projet Professionnel pour adapter et réajuster l'intervention des professionnels.

Il fait l'objet d'un bilan partagé chaque année a minima. Il est alors réactualisé.

S'il est important d'explorer « la vie d'avant » de la personne accueillie, il l'est tout autant de s'interroger sur ses envies pour aujourd'hui et demain.

Le Projet Professionnel d'Accompagnement, repose sur un dialogue, un échange avec chaque personne et ses proches, ... avec l'accord de la personne.

Il s'agit de recueillir les goûts, les souhaits, les habitudes, les croyances, les centres d'intérêts, l'histoire de la personne afin de personnaliser au maximum l'accompagnement.

## 4.2. La participation à la vie de l'institution

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est un lieu d'échanges et de rencontres. Il permet d'entendre la voix à la fois des personnes accompagnées, des familles, des représentants légaux et des salariés. Les personnes accueillies sont au cœur de ce dispositif.

Il est constitué d'une majorité de représentants de personnes accompagnées et de leurs familles ou représentants légaux. Un Conseil de Vie Sociale se tient au minimum trois fois par an dans l'établissement.

Il rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées
- Les projets de travaux et d'équipements
- L'entretien des locaux
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- Le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

## 4.1. Le délégué des travailleurs

---

**Le délégué des travailleurs est chargé de représenter ces derniers auprès de la direction.**

**Le délégué des travailleurs est ainsi investi de plusieurs missions fondamentales, notamment :**

- Il aide et conseille chaque travailleur qui le souhaite.
- Il porte les réclamations individuelles à la Direction.
- Il participe au Conseil de la Vie Sociale et aux réunions de l'instance mixte.
- Il s'assure que l'on respecte les droits des travailleurs.

Pour garantir l'exercice effectif de leur mandat, les délégués disposent d'un temps de délégation **de cinq heures par mois.**

La réussite de ce nouveau dispositif repose en grande partie **sur la qualité de la formation et de l'accompagnement des délégués des travailleurs.** À cet égard, une formation spécifique est mise en place pour les élus.

## 4.2. L'instance mixte QVT

---

L'instance mixte est une commission portant sur la qualité de vie au travail.

**Cette dernière a pour rôle de formuler des avis et des propositions sur :**

- La qualité de vie au travail (QVT)
- L'hygiène et la sécurité
- L'évaluation et la prévention des risques professionnels

**Cette instance, qui se réunit au moins une fois par trimestre est composée :**

- des représentants des travailleurs issus du Conseil à la Vie Sociale,
- du délégué des personnes,
- des représentants des professionnels de l'ESAT.

### 4.3. Bientraitance et respect de vos droits

**L'accompagnement des enfants, adolescents, adultes dans les établissements de l'Unapei<sup>86</sup> s'inscrit dans une culture de la bientraitance, c'est à dire d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. A l'appui des Recommandations de Bonnes Pratiques (RBPP) de la HAS, l'ESAT est engagé dans une démarche de bientraitance.**

L'accompagnement au quotidien favorise un questionnement permanent et un débat entre professionnels et personnes accompagnées, afin de répondre avec souplesse et adaptation à la singularité des personnes et des parcours.

Des référents bientraitance sont nommés au sein de l'établissement.

#### 4.3.1. La gestion des événements indésirables

En application de la loi, l'établissement a une démarche de gestion des événements et situations indésirables qui pourraient survenir (les événements indésirables font référence à « toutes les situations qui s'écartent des procédures ou des résultats attendus dans l'accompagnement d'une situation habituelle et qui sont ou pourraient être sources de dommages »). Une analyse et des actions correctives sont systématiquement définies et mises en œuvre.

#### 4.3.2. Les recours possibles en cas de manquement à vos droits

Vous pouvez exprimer des plaintes et réclamations par mail, téléphone ou sur notre site internet. Une réponse vous est apportée dans les meilleurs délais. Vous avez également la possibilité d'envoyer un courrier au directeur ou de faire appel aux personnes qualifiées.

#### 4.3.3. Accès et confidentialité des informations

Des informations personnelles sont recueillies et inscrites dans un dossier nous permettant de vous accompagner de manière cohérente et coordonnée et au plus près de vos besoins. Ce dossier unique comporte des données sur un dossier papier et sur un support informatique déclaré à la CNIL conformément au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données).

La communication des documents et données vous concernant s'effectue dans le respect des règles de confidentialité.

Afin de participer efficacement à votre accompagnement, votre espace santé sera alimenté de tous les documents utiles à la prévention, la continuité et la coordination de votre accompagnement. Toutes les actions réalisées sont tracées et visibles dans votre profil "Mon espace santé".



#### 4.3.4. Les ressources

En outre, depuis la loi du 2 janvier 2002, il vous est reconnu un certain nombre de droits et de devoirs dans l'établissement. Notre responsabilité est de les mettre en œuvre et de les faire respecter. Dans ce sens, vous trouverez en annexe de ce livret d'accueil :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ou du service.

D'autres ressources sont accessibles pour échanger et vous reconforter en cas de situations difficiles :

- **Numéro vert pour les personnes en situation de handicap** : 0 800 360 360
- **MDPH 86** : 05 49 45 97 77
- **Numéro maltraitance** : 3977
- **SOS amitié Poitiers** : 05 49 45 71 71
- **SOS Amitié fédéral** : 09 72 39 40 50

Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à disposition de tous, particuliers comme professionnels, en vue d'alerter sur les situations concernant les personnes âgées et les personnes handicapées adultes.

#### 4.3.5. Personne qualifiée

En cas de désaccord, de problème important qui paraît insoluble avec l'établissement ou le service ou si vous estimez que vos droits ne sont pas garantis, vous pouvez faire appel à « une personne qualifiée ».

Celle-ci a pour mission de vous aider à comprendre votre situation et d'essayer avec vous et l'établissement concerné de trouver une solution aux difficultés rencontrées.

La personne qualifiée est une personne extérieure à l'établissement ou au service et son intervention est gratuite.

Vous trouverez la liste des personnes qualifiées et les coordonnées pour pouvoir les contacter en annexe du livret d'accueil.